

Documents pontificaux

Mgr. l'évêque de Nice avait informé Notre Saint-Père le Pape de l'intention où il est d'établir, dans son diocèse, une œuvre destinée à subvenir aux besoins des séminaires.

Le Souverain Pontife, en lui répondant par la lettre suivante, a exprimé le désir que cette lettre fût insérée dans toutes les *Semaines religieuses* de France :

A NOTRE VÉNÉRABLE FRÈRE HENRI,
ÉVÊQUE DE NICE.

Vénérable Frère, salut et bénédiction apostolique.

Vous déplorez, avec raison, que, par le malheur des temps, le nombre de ceux qui veulent entrer dans le clergé et recevoir le sacerdoce a beaucoup diminué dans votre diocèse. Plus en effet, est restreint le nombre de ceux qui, par état, se consacrent à l'exercice des fonctions sacrées et à l'enseignement de la doctrine, plus aussi doit nécessairement s'obscurcir chez les fidèles la connaissance des choses divines et s'affaiblir la règle de la vie chrétienne. Aussi, estimons-Nous tout à fait excellent et digne de louange le projet que vous avez formé, d'établir une association ayant pour but de venir en aide aux séminaires et de secourir les jeunes gens que Dieu appelle aux fonctions sacerdotales.

Nous prions, en outre, pour que la bonne volonté des fidèles réponde avec zèle à votre entreprise, ce que feront certainement tous ceux qui se rappelleront qu'un sacerdoce honoré et florissant n'est pas moins utile à la civilisation qu'à la religion. Afin d'encourager, pour Notre part, cette bonne volonté, Nous accordons de tout cœur, à vous, vénérable Frère, et à tous ceux qui travaillent avec vous au succès de cette œuvre excellente, la bénédiction apostolique, témoignage de Notre bienveillance, et gage des faveurs divines.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, le cinquième jour de l'année 1899.